

Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Arrêté ministériel du 6 juin 2019 établissant un relatif aux installations de tri et regroupement, prétraitement, d'élimination ou de valorisation des déchets

Annexe 1/04 : Formulaire relatif aux installations de tri et regroupement, prétraitement, d'élimination ou de valorisation des déchets



Aide

①

Un manuel d'aide est à votre disposition et comprend les explications correspondant aux points d'attention ① présents dans ce document. Veuillez en prendre connaissance. Ce manuel utilisateur peut-être téléchargé à l'adresse <https://www.wallonie.be/demarches/20520>

1 Description des déchets

1.1 Cheminement des déchets

Complétez le tableau des déchets entrants pour chaque installation ou activité afin de comprendre le cheminement des déchets au sein de l'établissement.

Identification de l'installation (I _N) sur le plan descriptif*	Opération sur les déchets*	Code des déchets	Précisez les caractéristiques des déchets pour les codes terminant par 99 ou joignez celles-ci en document attaché	Dépôts entrants		
				Identification du dépôt (DD _N) sur le plan descriptif	Si dangereux ⓘ, détaillez les caractéristiques de danger	Si dangereux, expliquez la raison de cette caractéristique de danger ou joignez celle-ci en document attaché
I	☐ Tri et regroupement ☐ Prétraitement ☐ Valorisation ou élimination			DD		
				DD		
				DD		
				DD		
I	☐ Tri et regroupement ☐ Prétraitement ☐ Valorisation ou élimination			DD		
				DD		
				DD		
				DD		

Note : Si ce tableau ne suffit pas, faites-en plusieurs copies et numérotez les pages/.....

Ces documents attachés doivent également être renseignés dans le tableau « documents joints à la demande » du formulaire général de demande. Si vous avez joint ces documents dans un autre chapitre, précisez la référence.

2 Processus

2.1 Procédure d'acceptation préalable

Précisez toutes les informations permettant d'identifier si les déchets sont aptes à être regroupés, triés, prétraités, valorisés ou éliminés

Procédure d'admission sur site

Décrivez la réception et le contrôle des arrivages des déchets

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Décrivez les jours et les plages horaires d'admission des déchets

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2.2 Opérations envisagées

Détaillez les opérations envisagées sur les déchets

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Joignez un diagramme des flux de matière en document attaché n°

2.3 Procédure d'évacuation

Décrivez la procédure de contrôle des déchets sortant de l'établissement

[illegible]

2.4 Dispositions en matière de sécurité

Décrivez succinctement les accidents pouvant se produire dans l'installation ainsi que les impacts probables sur l'environnement

[illegible]

Décrivez les dispositions pour que l'élimination des déchets reste assurée si l'installation se trouve hors service

[illegible]

2.5 Mesures en fin d'exploitation

Décrivez les mesures prises pour l'évacuation des déchets en cas de fermeture ou de fin d'exploitation

[illegible]

3 Utilisation des données personnelles

Conformément au Règlement Général de Protection des Données, les informations signalétiques communiquées par une personne physique seront traitées conformément au Décret relatif au permis d'environnement et ces d'arrêtés d'exécution. Le Département des Permis et Autorisation (DPA) du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement traitent celles-ci en vue d'instruire votre dossier prendre position sur la demande et d'assurer le suivi des permis délivrés.

Sauf mention contraire dans ce formulaire et le respect des règles en matière d'accès à l'information environnementale, ces données ne seront communiquées qu'à l'Administration de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, aux Communes sur le territoire de laquelle une enquête publique est organisée, aux Instances d'avis lors de l'instruction de la demande de permis et du recours, au fonctionnaire chargé de la surveillance, au Conseil d'Etat en cas de recours en suspension ou annulations et aux Cours et Tribunaux de l'ordre judiciaire en cas de litige.

Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing.

Elles seront conservées aussi longtemps que le permis est valide, ainsi qu'un délai complémentaire permettant le suivi du contentieux éventuel.

Au-delà de ce délai, les données seront conservées sous une forme minimisée permettant au SPW de savoir qu'un permis vous a été attribué et que la date de validité est échue.

Conformément audit règlement, vous pouvez solliciter la rectification de vos données signalétiques auprès des directions extérieures du Département des Permis et Autorisations (DPA) dont dépend la commune de dépôt du dossier :

Direction de Charleroi
Rue de l'Écluse 22
B-6000 Charleroi

+32 (0)71 65 47 80
rgpe.charleroi.dpa.dgarne@spw.wallonie.be

Direction de Liège
Rue Montagne Ste-Walburge 2
B-4000 Liège

+32 (0)4 224 57 57
rgpe.liege.dpa.dgarne@spw.wallonie.be

Direction de Mons
Place du Béguinage 16
B-7000 Mons

+32 (0)65 32 82 00
rgpe.mons.dpa.dgarne@spw.wallonie.be

Direction de Namur-Luxembourg
Avenue Reine Astrid 39
B-5000 Namur

+32 (0)81 71 53 44
rgpe.namur.dpa.dgarne@spw.wallonie.be

Sur demande via [formulaire](http://www.wallonie.be/fr/demarche/detail/138958) (<http://www.wallonie.be/fr/demarche/detail/138958>), vous pouvez avoir accès à vos données qui vous concerne. Le Délégué à la protection des données (dpo@spw.wallonie.be) en assurera le suivi.

Pour plus d'informations sur la protection des données à caractère personnel et vos droits, rendez-vous sur le [Portail de la Wallonie](http://www.wallonie.be) (www.wallonie.be).

Enfin, si dans le mois de votre demande, vous n'avez aucune réaction du SPW, vous pouvez contacter l'Autorité de protection des données pour introduire une réclamation à l'adresse suivante : 35, Rue de la Presse à 1000 Bruxelles ou via l'adresse courriel : contact@apd-gba.be.

☐ **Je confirme avoir pris connaissance des informations relatives à l'utilisation des données personnelles et marque mon consentement***



Service public de Wallonie **agriculture ressources naturelles environnement**

Service public de Wallonie **territoire logement patrimoine énergie**